



## Arret du versement de pension alimentaire

Par **fario**, le **21/01/2009** à **13:31**

Je verse 1 pension alimentaire pour 2 enfants 21 et 18 ans, je ne sais pas si ils font des études ou travaillent, car leur mère à déménagée depuis 7 ans et depuis je n'ai que des retours de courrier. A qui m'adresser? et jusqu'à quand devrai-je payer la pension?(la pension est prélevée directement sur le salaire par la paierie départementale de la haute- garonne qui n'a que l'ancienne adresse).